



CCCPS / 2022 / DE055
1.3.1 Délibérations autorisant la signature
des conventions et de leurs avenants

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Sarah DUVAUCHELLE à Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD ; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Convention pour la mise à disposition d'un mur afin de réaliser une fresque artistique à proximité de la Crèche Intercommunale Les Tchoupinets située à Aouste-sur-Sye

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

La CCCPS souhaite faire intervenir un prestataire pour qu'il réalise une fresque murale afin d'embellir le mur situé au fond du jardin de la crèche intercommunale « Les Tchoupinets ».

Ce mur appartient aux voisins, Monsieur et Madame AUNAVE MACIAS, qui ont accepté de mettre gratuitement à la disposition de la CCCPS la face du mur donnant directement sur le jardin de la crèche, afin que le prestataire réalise une fresque murale.

Pour formaliser cette mise à disposition gratuite, une convention doit être conclue entre la CCCPS, Monsieur et Madame AUNAVE MACIAS et le prestataire.

Par ailleurs pour réaliser ce projet de fresque mural, une demande d'autorisation préalable devra être déposée auprès des services de l'urbanisme.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver la réalisation de la fresque.

III. Visas

VU le projet de convention de mise à disposition d'un mur afin de réaliser une fresque artistique à proximité de la Crèche Intercommunale Les Tchoupinets située à Aouste-sur-Sye.

VU l'avis favorable de Monsieur et Madame AUNAVE MACIAS pour la mise à disposition objet de la présente délibération.

VU le devis pour la réalisation d'une fresque établi par le prestataire.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- d'autoriser le Président à signer la « convention de mise à disposition d'un mur afin de réaliser une fresque artistique à proximité de la Crèche Intercommunale Les Tchoupinets située à Aouste-sur-Sye » et ses éventuels avenants,
- dit que les crédits sont au budget,
- d'autoriser le Président à effectuer toutes les formalités d'urbanisme nécessaires pour la réalisation du projet de fresque et à signer tous les actes afférents à cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : convention de mise à disposition d'un mur afin de réaliser une fresque artistique à proximité de la Crèche Intercommunale Les Tchoupinets située à Aouste-sur-Sye.



Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président

Affichée le - 7 AVR. 2022